



# Reçu de remise des clés

Je soussigné-e	nom de l'employé-e
vivant au	l'adresse de l'employé-e
confirme avoir reçu la clé numéro	
pour les locaux de	nom de l'employeur
situés au	l'adresse de l'employeur

Conséquences en cas de perte de la clé Sélectionnez.

- Tous les frais, occasionnés par la perte de la clé ou les dommages y relatifs sont à la charge de l'employeur. En cas de négligence grave de l'employé, ce dernier peut être amené à couvrir une partie des frais (Art. 321e OR).
- L'employeur a souscrit à l'assurance casco appartement de quitt.ch. Tous les frais occasionnés par la perte de la clé ou les dommages y relatifs sont couverts par l'assurance casco appartement.

Lieu, Date	Signature de l'employé-e
_____	_____